

Accessibilité des îles des Petites Antilles 14/12/2020

ANGUILLA

Covid : reprise de la pandémie (7 cas actifs) liée à la récente réouverture des frontières, après des mois d'absence totale de nouveaux cas.

Immigration :

- Frontières ouvertes depuis le 1^{er} novembre.
- Nécessité de faire pré-approuver tout voyage.
- La quarantaine est obligatoire (de 10 à 14 jours selon les pays d'origine) et payante.
- Test PCR exigé de moins de 3 à 5 jours.
- Présentation obligatoire d'une assurance couvrant les coûts médicaux d'hospitalisation en cas de covid.
- Pour les personnes devant quitter Anguilla, un test devra être effectué pour 100 USD.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://beatcovid19.ai/> et <https://ivisitanguilla.com/escape/apply.html>

Des amendes jusqu'à 38400 ECD et/ou une peine de prison de 6 mois sont prévues pour les contrevenants.

Liaisons aériennes : lignes régulières rétablies

Liaisons maritimes : lignes régulières rétablies

Restrictions : Pas de couvre-feu.

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Covid : situation stable avec 6 cas actifs.

Immigration : frontières ouvertes.

1. Pour tous les pays (sauf bulle Caricom) :
 - Un test PCR effectué depuis moins de 7 jours est exigé,
 - Un test supplémentaire peut être aussi décidé à l'arrivée (100 USD)
 - Quatorzaine pour tous les voyageurs (y compris arrivant en bateau).
2. Pays de la bulle Caricom (liste de 9 pays de la zone « à très bas risque » régulièrement mise à jour)
 - Condition de résidence d'au moins 14 jours dans le pays d'origine,
 - Test PCR de moins de 7 jours exigé à l'arrivée,
 - Examen de santé.

Pour plus de détails sur les conditions sanitaires d'accueil, consulter :

- <https://visitantiguabarbuda.com/travel-advisory/>
- <https://covid19.gov.ag/pdf-post/travel-advisory/>

Des amendes jusqu'à 10000 ECD et/ou une peine de prison de 6 mois sont prévues pour les contrevenants.

Liaisons aériennes : vols réguliers en provenance des Etats-Unis. Les liaisons régionales ont également repris (avec toute l'OECO et la Barbade depuis la réouverture de la LIAT.

Liaisons maritimes : un protocole est prévu pour les voiliers : <https://visitantiguabarbuda.com/wp-content/uploads/Yachting-Protocol-Guidelines-November-2020-Antigua-and-Barbuda-.pdf> Bateaux de croisière non autorisés.

Restrictions : Etat d'urgence jusqu'au 31 décembre, avec couvre-feu nocturne de 23h00 à 05h00.

BARBADE

Covid : situation en légère hausse avec 16 cas actifs (tous interceptés à l'aéroport) avec une politique très active menée pour tester la population

Immigration : frontières ouvertes.

1. Visiteur venant d'une zone « à haut risque » (incluant la France)
 - Remplir un formulaire en ligne,
 - Arriver impérativement avec un test PCR de moins de 72 heures,
 - Quarantaine de 7 jours puis des nouveaux tests après 3 ou 4 jours.
 - Si le test est négatif possibilité de sortir.
2. Pays « à risque moyen » (dont Sainte Lucie et Antigua) :
 - Test PCR de moins de 72 heures
 - Surveillance médicale
 - Pas de quarantaine.
3. Voyageurs bulle Caricom (6 pays « à très bas risque »)
 - Résidence d'au moins 21 jours dans l'un des pays de la bulle,
 - Pas de test PCR exigé
 - Pas de quarantaine.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://www.visitbarbados.org/covid-19-travel-guidelines-2020>

Des amendes jusqu'à 50 000 ECD et/ou une peine de prison allant jusqu'à 12 mois sont prévues pour les contrevenants.

Liaisons aériennes : vols réguliers en provenance des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. Air Antilles dessert la Barbade mais ne peut pas embarquer de passagers à destination de la Guadeloupe et de la Martinique en raison de la fermeture des frontières françaises, sauf dérogation préfectorale accordée au cas par cas.

Restrictions : Etat d'urgence prolongé jusqu'au 27 mars 2021. Pas de couvre-feu.

DOMINIQUE

Covid : division par trois du nombre de cas actifs en l'espace de deux semaines, mais la situation demeure fragile car la Dominique teste peu sa population et il est possible que le virus circule davantage que ce que les statistiques indiquent.

Immigration : frontières ouvertes,

- Obligation de s'inscrire en ligne
 - Attendre la réponse avant de voyager.
1. Les passagers venant d'une zone à risque élevé (incluant la France et Sainte Lucie)
 - Remplir un questionnaire en ligne avant l'arrivée
 - Produire un test PCR négatif effectué dans les 72 heures précédant le déplacement.
 - Quarantaine obligatoire et possibilité de la limiter à 5 jours après un second test PCR négatif.
 - Test rapide à l'arrivée aux frais du visiteur.
 2. Passagers arrivant d'un pays à bas risque (6 pays de la zone)
 - Test PCR de -72 heures obligatoire
 - Contrôles en cours de séjour,
 - Pas de quarantaine.
 3. Voyageurs bulle Caricom (limitée à la seule Barbade) :
 - résidence d'au moins 21 jours,
 - pas de test PCR exigé
 - pas de quarantaine mais contrôles en cours de séjour.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://discoverdominica.com/travel-advisory-for-dominica>

Des amendes jusqu'à 5000 ECD ou des peines de prison de 6 mois sont prévues pour les contrevenants.

Liaisons aériennes : vols réguliers en provenance de certains pays de la région (l'aéroport ne peut pas accueillir des avions extérieurs à la Caraïbe) reprise programmée de vols Air Antilles à destination et en provenance de la Guadeloupe avec passagers autorisés pour une durée provisoire d'un mois, par autorisation préfectorale

Liaisons maritimes : reprise programmée de quelques rotations maritimes régulières à destination et en provenance de la Guadeloupe et Sainte Lucie avec passagers autorisés pour une durée provisoire de un mois, par autorisation préfectorale

Restrictions : pas de couvre-feu.

GRENADE

Covid : situation en forte amélioration, avec un nombre de cas actifs réduit à deux.

Immigration : frontières ouvertes

- Obligation d'obtenir une préautorisation de voyage,
- Pré-réservation et une assurance santé couvrant le covid.
- Pour les passagers venant de toutes destinations, sans exception :
 - test PCR de moins de 72 heures
 - quarantaine obligatoire d'au moins 5 jours avec possibilité de sortir si nouveau test PCR négatif. Obligation de s'inscrire sur une application de tracing.

La Grenade a décidé de ne plus appliquer le régime spécial applicable aux Etats de la bulle Caricom ;

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://covid19.gov.gd/travel/>

Des amendes et des peines de prison sont prévues pour les contrevenants.

Liaisons aériennes : vols réguliers en provenance des Etats unis et du Canada. Lignes régionales qui relient la Barbade, Sainte Lucie et Saint Vincent et les Grenadines.

Liaisons maritimes : un protocole est prévu pour les voiliers : https://covid19.gov.gd/wp-content/uploads/2020/10/Yacht_Entry_Protocol.pdf

Restrictions : pas de couvre feu

ILES VIERGES BRITANNIQUES

Covid : petite reprise de la pandémie (3 cas actifs) liée à la récente réouverture des frontières.

Immigration : les frontières ont rouvert le 1^{er} décembre.

- Préinscription obligatoire, test PCR – de 5 jours
- Quarantaine de 5 jours à l'arrivée (prolongeable jusqu'à 14 jours)
- Assurance santé couvrant le covid.
- Entrée par voie aérienne exclusivement.
- Obligation de s'inscrire sur une application de tracing.

Des amendes de 100 à 1000 dollars sont prévues pour les contrevenants.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter <https://bvigateway.bviaa.com/> et bvireentry@gov.vg

Liaisons aériennes : les vols réguliers ont repris le 1^{er} décembre.

Liaisons maritimes : pas de reprise des liaisons internationales. Les bateaux privés sont autorisés à naviguer à l'intérieur des eaux territoriales de 05h00 à 18h00. Les ferries assurant la desserte intérieure sont autorisées de 05h00 à 20h00.

Restrictions : pas de couvre feu.

MONTERRAT

Covid : situation maîtrisée. Aucun cas actif.

Immigration : les frontières demeurent fermées, sauf pour les résidents et familles qui peuvent entrer sous réserve d'avoir présenté une demande en ligne (www.gov.ms/register-to-travel-to-montserrat) au minimum 3 jours avant l'arrivée. Exceptions possibles au cas par cas. Test PCR de moins de 7 jours demandé à l'arrivée et quarantaine de 14 jours obligatoire.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://www.visitmontserrat.com/travel-advisory/>

Liaisons aériennes : voie exclusive d'entrée dans le pays

Liaisons maritimes : suspendues

Restrictions : pas de couvre-feu

SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES

Covid : Le pays connaît 4 cas actifs depuis la réouverture des frontières qui est effective depuis le 31 octobre, alors que le pays ne comptait aucun cas actif depuis le début de la pandémie.

Immigration : frontières ouvertes. Pour tous les passagers sans exception :

- Test PCR de moins de 72 heures obligatoire à l'arrivée
- Quarantaine de 14 jours.
- Obligation de s'inscrire sur une application de tracing.

Des amendes jusqu'à 5000 ECD ou des peines de prison de 6 mois sont prévues pour les contrevenants.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://covid19.gov.kn/travel-protocols/> et <https://covid19.gov.kn/entry-form/>

Liaisons aériennes : vols réguliers en provenance des Etats unis. Vols régionaux rétablis avec la Barbade et Antigua et Barbuda

Arrivée par la mer :

- Compléter un formulaire en ligne sur : <https://covid19.gov.kn/>
- Test – 3 jours (en anglais obligatoirement)
- Les navires devront accoster dans l'un des six ports de SKN et remplir des formulaires de santé
- La quatorzaine prendra en compte le temps passé en mer avant l'arrivée à SKN
 - Pour les navires de + de 60 pieds : quatorzaine au port de Christophe Harbor à Saint Kitts
 - Pour les navires de - de 60 pieds : quatorzaine soit à Ballas Bay (Saint Kitts), soit à Pinney's Beach and Gallows (Nevis)
- Des frais de surveillance s'appliqueront pour les navires de – de 60 pieds.

Restrictions : Etat d'urgence prolongé jusqu'au 31 décembre. Pas de couvre-feu.

SAINTE-LUCIE

Covid : baisse du nombre de cas actifs de 40% en deux semaines, mais le virus circule toujours dans toute l'île. Le gouvernement a décidé de mesures restrictives de fermeture des écoles, des bars à 21h00, de réduction des rassemblements collectifs et d'encouragement au télétravail et à rester chez soi jusqu'au 14 décembre. L'indice du pays a été dégradé au niveau 3 par le CDC d'Atlanta.

Immigration : frontières ouvertes. Tout visiteur doit

- Remplir un formulaire en ligne

- Attendre la réponse avant de voyager.
1. Pour tous les pays :
 - Test PCR de moins de 7 jours exigé à l'arrivée
 - Quarantaine de 14 jours obligatoire.
 2. Voyageurs bulle Caricom (8 pays « à très bas risque » de la zone) :
 - Résidence d'au moins 21 jours,
 - Test PCR de moins de 7 jours exigé
 - Pas de quarantaine.

Pour plus de détails sur les protocoles sanitaires d'accueil, consulter : <https://www.stlucia.org/fr/covid-19/>

Liaisons aériennes : vols réguliers en provenance des Etats unis, et du Canada. Liaisons régionales avec la Barbade, la Dominique, Grenade et Antigua et Barbuda, mais Air Antilles ne peut pas embarquer de passagers à destination de la Martinique en raison de la fermeture des frontières françaises, sauf dérogation préfectorale accordée au cas par cas.

Liaisons maritimes : Suspension des liaisons régulières, mais rotations autorisées avec la Martinique, par dérogation préfectorale, d'un bateau français jusqu'à 40 passagers à raison d'une rotation par semaine.

Tous les bateaux arrivant à Sainte-Lucie doivent demander une autorisation préalable au moins 72 heures avant leur arrivée en écrivant par mail à la marina concernée

- <https://www.stlucia.org/fr/covid-19/marine-protocols/>
- IGY Rodney Bay Marina: rmb@igymarinas.com
- Port Health at IGY Rodney Bay Marina: porthealthigymarina@gmail.com
- Marigot Bay Marina: troy.blanchard@marigotbayresort.com
- Port Health at Marigot Bay Marina: porthealth_mbmarina@outlook.com

Restrictions : pas de couvre-feu.

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Covid : situation en cours de dégradation avec 13 cas actifs recensés.

Immigration : Frontières ouvertes

1. Pour les pays à « haut risque » (dont France, Antilles françaises, Sainte Lucie, UK, USA et 30 autres pays)
 - Un test PCR de moins de 5 jours est exigé à l'arrivée.
 - Quarantaine obligatoire d'au moins 5 jours suivi d'un nouveau test PCR et poursuite de la quatorzaine dans un lieu prévu.

Des amendes jusqu'à 2000 ECD ou des peines de prison de 6 mois sont prévues pour les contrevenants.

2. Pour les pays à « risque moyen » (Cuba, Barbade, Grenade, Antigua),
 - Test PCR -72 heures à l'arrivée,
 - Nouveau test à l'arrivée
 - Quarantaine de 24 à 48 heures prolongeable jusqu'à 16 jours
3. Pour les voyageurs venant de 5 pays « à bas risque » (Taiwan, Anguilla, Dominique, Montserrat et Saint Kitts et Nevis):
 - Résidence d'au moins 21 jours dans l'un des pays,
 - Test PCR de moins de 72 heures exigé et re-test à l'arrivée
 - Pas de quarantaine.

Pour plus de détails, consulter : <http://health.gov.vc/health/> et http://health.gov.vc/health/images/PDF/stories/PROTOCOL_FOR_THE_ENTRY_OF_TRAVELLERS_TO_ST_VINCENT_AND_THE_GRENADINES_11_NOV_2020.pdf

<http://health.gov.vc/health/index.php/covid-19-protocols-documents>

Liaisons aériennes : l'aéroport est toujours resté ouvert depuis le début de la crise. Vols réguliers en provenance des Etats Unis et du Canada. Liaisons régionales avec la Grenade et la Barbade.

Liaisons maritimes : réduites au trafic intérieur

Voyageurs par la mer

1) Pour les bateaux entrant à SVG

http://health.gov.vc/health/images/PDF/stories/SVG_Entry_Via_Sea_COVID-19_Protocols_r.pdf

Les ports d'entrée autorisés sont : Lagoon, Wallilabou et Port Kingstown.

Tous les bateaux doivent demander **au moins 5 jours avant leur arrivée** une autorisation par mail à : svgarrivals@gmail.com en fournissant un formulaire pour demander de faire leur **quatorzaine à bord du bateau** (sinon, même protocole que l'entrée par voie aérienne)

Pour les bateaux arrivant de la bulle CARICOM, ils doivent compléter un formulaire (« Risk Assesment Form ») **au moins 48 h avant l'arrivée**

Les activités nautiques (baignade, paddle, kayak...) sont autorisées pendant la quatorzaine, à proximité du bateau

2) Pour les personnes rejoignant un bateau au départ de SVG

Pays à haut risque (dont France): quatorzaine obligatoire 5 jours dans un hôtel/governmental facility, aux frais du voyageur

les bateaux arrivant à SVG doivent demander **au moins 5 jours avant** leur arrivée une autorisation par mail à : svgarrivals@gmail.com

Le bateau sera autorisé à se déplacer dans les îles et les passagers à descendre à terre à condition qu'ils respectent les procédures de prise de température quotidienne, de surveillance GPS et de contact tracing.

Pays à bas risque : après autorisation à l'aéroport du Port Health Officer, peuvent rejoindre le bateau sans surveillance ni quatorzaine

Restrictions : pas de couvre-feu